L'ABEILLE.

PARAISSANT TOUS LES JOURS, PAR F. DELAUP.

NOUVELLE-ORLEANS.

Jeudi, 15 Mai 1828.

MAIRIE DE LA NOUVELLE-ORLEANS.
12 Mai 1828.

Messieurs les Président et Membres du Conseil de Ville.

Appelé par le vœu de mes concitoyens, à remplir les fonctions délicates d'un office pénible de sa nature, et rendu plus difficile encore par la manière distinguée, dont s'en est acquitté, pendant huit années, le respectable magistrat auquel j'ai le dangereux honneur de succéder, sans oser prétendre le remplacer, ni altérer, jamais les regrets et la reconnaissance publique qui l'ont accompagné dans sa retraite volontaire, je sais tout le désavantage de ma position ; et j'en serais découragé, si je ne considérais le caractère de mes concitoyens, et les lumières des hommes dont le choix du peuple vient de m'environner ; si je n'étais d'avance certain de trouver, constamment, dans la franchise de leur coopération, dans la droiture de leurs intentions, et dans la libéralité de leurs vues, tous les secours qui me seront nécessaires, pour effectuer avec eux, notre objet commun, la tranquillité publique et la plus grande prospérité de cette ville.

Une autre circonstance, Messieurs, concourt encore à dissiper mes craintes : c'est que, dans cette carrière où j'entre avec une juste défiance de moi-même, je rencontre, à chaque pas, des traces si profondes de la marche, tout à la fois hardie et habilement mesurée, de mon prédécesseur, vers le but qu'il a si glorieusement atteint, que tout mon mérite ne pourra consister qu'à en suivre fidèlement la direction ; persuadé que, moins je m'en écarterai, plus j'aurai de chances d'obtenir votre approbation, Messieurs, ainsi que celle de nos constituans.

Tel, en outre, toujours présens, les avis, et les vœux d'améliorations futures que ce magistrat, zélateur enthousiaste des progrès de cette cité, a cru devoir nous laisser, comme des jalons directeurs sur la route que nous avons à parcourir, si nous désirons mériter, comme lui, la gratitude de nos concitoyens. Ces points de mire, Messieurs, seront, successivement, la matière des communications que j'aurai l'honneur d'adresser au Conseil, dans le cours de nos relations officielles ; relativement au pavage et à l'irrigation des rues, aux égouts, aux desséchemens, aux plantations d'arbres, et autres moyens d'assainir la cité ; à l'éclairage, à la garde de ville, aux pompes à incendies, aux Levées, et autres mesures de sureté publique ; enfin, aux moyens de maintenir l'état prospère des finances et du crédit de la ville ; ainsi que la progression, annuellement croissante, de ses revenus ; de manière à pouvoir subvenir aux dépenses que nécessiteront les travaux pour l'exécution successive des améliorations à continuer ou à entreprendre dans les différentes branches d'administration dont je viens de parler.

Que si, pour le présent, la marche administrative se trouve, momentanément, entravée par la déplorable mésintelligence dont le résultat a été le séquestre des fonds municipaux, espérons, Messieurs, que cet état de choses ne saurait être de longue durée ; et que l'erreur, de quelque part qu'elle vienne, sera bientôt reconnue ou redressée. Cet espoir me rassure contre l'accident, en apparence augural, qui semblerait marquer d'un sinistre présage mon entrée en office.

J'ai l'honneur de soumettre, au visa du Conseil, les comptes ci-inclus :

Un compte de La. Gally, pour fournitures faites pour l'équipement de la Garde-de-Ville.

Un compte de Pulch & Bien, certifié par le Voyer.

Un compte de taxes, levées par la Corporation, pour une ferme située dans la paroisse Jefferson, laquelle terre a été aliénée, par la ville, le 21 Janvier de la présente année.

Un compte de J. Rodiguez, avec bons à l'appui.

Je suis avec respect, Messieurs,
Votre très-obéissant serviteur.

D. PRIEUR, *Maire.*

Nouvelles Politiques.

☞ Nous avons reçu par le navire Méridian, en 40 jours du Havre à la Balize, des journaux de Paris dont nous avons fait plusieurs extraits.

Il paraît qu'outre les expéditions que doit faire le gouvernement Français, contre la Morée et Alger, il s'en prépare une troisième pour le Brésil, pour demander réparation des insultes faites au commerce. On assemblait à cet effet, à Brest, des vaisseaux de guerre, et plusieurs détachemens de troupes, se rendaient sur ce point.

Nous venons d'être informés que deux frégates vont être ajoutées, par ordre du ministre de la marine, à la division du vaisseau et des quatre frégates qu'on arme à Brest pour être dirigées sur le Brésil. Deux frégates de 60 canons croisent déjà dans ces parages. La nouvelle expédition sous les ordres du capitaine de vaisseau Piquet Duplessis, prendra mille hommes de débarquement.

(Phare du Havre.)

M. le baron de Volland, intendant militaire de la 10e. division (Toulouse), est nommé intendant-général des troupes destinées à l'expédition d'outre-mer que le gouvernement prépare.

(Journal de Toulouse.)

PARIS 27 Mars.

—Le 16e. régiment d'infanterie de ligne qui était en garnison à Montpellier, et quatre compagnies du 2e. régiment du corps royal du génie, sont partis de Montpellier les 15, 16 et 18, pour Toulon.

Journal des Débats.

Les enfans de Loyola sont partout dans une grande agitation. 'L'Ami de la Charte,' de Nantes, signale des discours en chaire et des instructions astucieuses, où l'on cherche à jeter la défiance dans l'ame des fidèles, et à les alarmer sur les résultats de la marche actuelle des choses. Ce journal ajoute qu'il pourrait en citer le texte et le lieu.

—Un détachement de la 4e. compagnie d'ouvriers d'administration en garnison à Figuères, et les escadrons du 5e. régiment de chasseurs en garnison à Carcassonne et à Béziers, en sont partis pour Toulon.

—Dans la levée du matins qui se fait en ce moment pour les vaisseaux de l'état, Nantes doit, dit-on, fournir 600 hommes.

—Un corsaire algérien, armé de six canons et monté de 64 hommes d'équipage, commandé par Chipe Bersé, croise dans ses parages des îles Baléares, pour piller les bâtimens français qui y vont charger des oranges.

Constitutionnel.

Des nouvelles officielles de St.-Pétersbourg, en date du 25 février (8 mars), portent qu'au moment où M. le général Paskewitch se préparait à recommencer les hostilités, le schah se hâta de lui adresser une communication directe, afin de protester de ses dispositions pacifiques, et pour lui annoncer l'envoi immédiat des sommes destinées au paiement de l'indemnité pécuniaire. Le schah a en même temps invité de la manière la plus pressante le prince Abbas-Mirza à employer tous ses soins pour terminer promptement l'œuvre de la pacification, en l'autorisant à remettre aussitôt les sommes convenues, dont la moitié était déjà arrivée à Miana, à peu de distance de Tauris. Au départ du courrier, on s'apprêtait à fixer le lieu où les plénipotentiaires respectifs devaient se réunir de nouveau pour la signature définitive du traité de paix.

(Journal ministériel du soir.)

BUCHAREST (Valachie), 27 Février.

La poste de Constantinople du 11 Février est toujours retenue par les glaces à Rutschuck, et attendue ici avec une vive anxiété. Nous continuons à éprouver de vives alarmes sur l'invasion des Russes, malgré le firman du Grand-Seigneur, qui annonce que les Turcs n'entreront pas dans les principautés. Peu de personnes doutent de la ferme intention du Grand Seigneur de rejeter les propositions des puissances médiatrices. L'hospodar a reçu la nouvelle que le Sultan, en cas de guerre, voulait simplement se tenir sur la défensive vers le Danube. Cette nouvelle est diversement commentée.

(Gazette d'Augsbourg.)

Les journaux anglais du 20 Mars, reçus par voie extraordinaires, ne donnent aucune nouvelle essentielle. Seulement le Standard dit qu'on arme deux vaisseaux et plusieurs frégates, et qu'un grand nombre de bateaux à vapeur seront frétés par le gouvernement.

PORTUGAL.—Le comte de Taipa, pair portugais, a demandé à la chambre, le 7 Mars, que les ministres fussent tenus de se présenter pour répondre aux questions qu'on leur adresserait sur les derniers événemens. Blâmé pour cette motion, qui a été rejetée à la majorité de 24 voix contre 7, le comte a déclaré que, s'il n'était pas libre de dire franchement son opinion, il serait comme le cheval de Caligula, qui portait la robe de sénateur ; et qu'à moins d'être comme ce cheval, il ne pourrait continuer à porter le costume de pair Portugais. [Le comte a fui le Portugal depuis cette séance, et il est arrivé en Angleterre.]

La gazette officielle de Lisbonne a publié un décret qui détermine la formule à suivre pour les lois, lettres-patentes et autres documens ; toutes ces pièces porteront ces mots : *L'infant régent, au nom du roi.*

PARIS, 25 Mars.

Deux officiers et environ cinquante sous-officiers et soldats du train des équipages militaires sont arrivés à Lyon le 18 Mars, à midi ; ils ont séjourné une heure, après quoi ils sont repartis pour Toulon. Ces militaires voyagent en poste.

—Les nouvelles de Stuttgardt nous apprennent qu'une loi importante, destinée à améliorer le sort des juifs, vient d'être adoptée par les états du royaume de Wurtemberg. Ce n'est pas sans une vive opposition que cette mesure, qui intéresse une population nombreuse et riche, a passé dans l'assemblée. Soit qu'il existe contre les Israélites, dans le royaume de Wurtemberg comme en tant d'autres pays, un préjugé populaire, soit que l'intolérance eût ourdi une intrigue ténébreuse, les intentions généreuses du roi ont failli être vaines. Des orateurs ont renouvellé la vieille accusation d'usure, tant répétée contre les juifs ; ils se sont élevés contre l'admission de ces religionnaires dans les corps administratifs ou judiciaires ; on eût cru, en les écoutant, être rétrogradé de trois siècles. Ce n'est pas tout : les discussions des états ont trouvé des échos parmi le peuple, et là se sont transformées en altercations plus ou moins vive ; les cris : *mort aux amis des juifs! vivent les ennemis des juifs!* se sont fait entendre. De telles clameurs, qu'on n'avait pas entendues jusqu'ici dans le Wurtemberg, n'ont heureusement exercé aucune influence sur la délibération, qui a été libre et éclairée. Le roi et les états ont donné aux peuples le noble signal de la tolérance et de la justice.

BERLIN, 28 Février.

Un courrier extraordinaire de Londres a passé par cette ville, se rendant en toute hâte à Saint-Pétersbourg. On croit qu'il y porte les communications les plus sérieuses, quelques uns même disent un protocole de conférences de Londres. On ajoute que lord Stuart le suit immédiatement.

FRANCFORT, 10 Mars.

L'alarme a été semée à la bourse ; on avait remarqué l'arrivée de plusieurs courriers aux principales maisons de la place, et comme il se vendit aussitôt, dans le local dit la Chambre du commerce, un nombre assez considérable d'effets d'Etat pour le compte de ces maisons, le bruit se répandit soudain que les courriers venaient de leur apporter avis du passage du Pruth par les armées russes. Les cours fléchirent encore hier soir. Les métalliques qui, à la fin de la bourse du 9, étaient montés à 89¼, retombèrent à 88⅞. Les actions de banque de Vienne à 1217 ; les partiels à 116¾. Le 11, il y a eu grande agitation à la bourse. Un banquier, à qui l'un de ces messagers extraordinaires était adressé, a fait connaître le contenu des dépêches qui lui ont été remises, et il s'en est suivi une baisse encore plus considérable.

TURQUIE.—Il paraît, d'après des nouvelles de Bucharest, qu'une nouvelle tentative faite auprès de la Porte pour l'engager à accepter la médiation des puissances a été repoussée avec énergie par le reis effendi.

ANGLETERRE.—Le Times pense que, pour forcer Ibrahim à évacuer la Morée, il faudrait que les anglais s'emparassent d'Alexandrie (Egypte).

Le Courier, dans un article sur le Portugal, rappelle au prince-régent que son existence politique est attachée à la charte et que tout acte qui lui conférerait le titre de roi en ferait un usurpateur ; il lui rappelle aussi qu'il a pris des engagemens solennels envers l'Autriche et l'Angleterre, et que la politique et la religion font un devoir sacré aux princes et ne pas violer leurs sermens ; enfin, il lui dit qu'il est régent par la volonté de son frère, dont il doit exécuter les ordres, que non-seulement il commettait un crime s'il violait son serment, mais que probablement la couronne ne tiendrait pas long-temps sur sa tête.

COMMERCIAL.

Extrait d'une lettre adressée à une maison respectable de cette ville.

Havre, 1er. *Avril* 1828.

"Nous avons eu sur notre place plusieurs faillites assez importantes dans le haut-commerce ; qui se sont trouvées entr'autres par trois à quatre gros faiseurs de Paris ; aussi les marchandises s'en ressentent-elles par le bas prix, ainsi que vous pourrez le voir par le prix-courant que je vous envois. Les affaires ont bien besoin de reprendre, car dans ce moment, cela va bien tristement."

Ventes faites sur la place du Havre, du 22 au 29 Mars 1828.

Cotons—750 balles coton Louisiane, ordinaire à belle marchse: de 80 à 115 A. 366 idem, Mobile, courantes et ord. de 81, 25 à 85. 69 idem, Géorgie L S, courantes et ord. 200. 77 balloïs, Hayti, ordinaire 81 25.

Sucre—800 barriques brut, de 4e. bon ord. un peu rouge à bonne 4e. 70 à 74½. 101 caisses Brésil blanc 45. 50 à 47 E. 612 sacs Bourbon pour la chaudière 70 à 72. 54 boucauds St. Yago. ressortant de bonne à fine, 88.

Café—630 sacs Hayti, ancienne et nouvelle récolte, loyal et md. 41 à 42 s. 204 balles Bourbon, marchand à bon et fin 112, 50 à 122 50. 40 barils potasse New-York 1827 1ère. sorte à 42 50. 2 caisses Indigo, beau violet pourpré 14 25 à 14 50. 10 idem, Bengale, cuivré ordinaire, 9 à 9 50. 3 milliers Cire de Hambourg, 180. 20 milliers bois de St. Marthe, bonne coupe, 20. Vieux cuivre, prix inconnu.

FEUILLETON.

LIMOGES, (HAUTE-GUIENNE.)

De toutes les fictions ténébreuses, sorties de l'imagination des plus sinistres romanciers, il n'en est aucune qui puisse égaler en horreur la trop déplorable réalité de la catastrophe que nous avons à rapporter.

A une heure après minuit, lorsque tout le bourg de Saint-Symphorien, battu par une pluie violente, mêlée de vent, dormait en attendant le réveil du jour, un des habitans, le cannibale, l'incendiaire Doirat, s'arrache du lit où reposent sa femme et ses enfans... Le sommeil n'a plus de pavots pour lui!... La furie qui l'obsède et le poursuit vient de l'abreuver de ses derniers poisons!... les armes, les torches sont prêtes... l'heure du massacre a sonné. Doirat est parti!..

Il parcourt le village... A l'instant, aux quatre coins le feu brille... les maisons, les granges, de ses parens, de ses voisins sont la proie des flammes...

Il vient à son domicile... il l'incendie.. A la lueur des brasiers qu'il vient d'allumer, il s'arme d'une hache, qui le croira jamais!

Son épouse, âgée de 28 ans, est immolée; sa fille aînée, issue d'un premier mariage, âgée de 21 ans, est partagée vivante, la femme Plainevert, sa voisine, âgée de 32 ans, mère de six enfans, accourue aux cris des victimes, est renversée, terrassée, coupée en morceaux... Jean Ratou, âgé de 19 ans, est assommé d'un coup dans les reins, qui pénètre jusque dans la poitrine; enfin, Jean Raymond, son petit-fils, âgé de quatorze mois, est mutilé au front et à la main gauche...

Lassé du poids de sa hache, il laisse reposer son terrible instrument!..

Et comme si le meurtre était trop lent pour sa rage quand il faut frapper deux fois, il prend ses pistolets.

Du premier coup, Marguerite Lenoir, femme Villot, atteinte d'une balle à l'épaule droite est jetée sur le carreau, et du second, Jean Lachâtre est atteint dans les reins et blessé grièvement.

Tandis que ce tigre furieux jonche la terre de cadavres et de chairs palpitantes, l'incendie fort et terrible, s'élevant en quatre colonnes de feu, éclaire au loin la campagne, grandit, s'irrite à vue d'œil et semble ne devoir faire bientôt qu'une vaste fournaise du malheureux bourg de Saint-Symphorien.

La stupeur générale est à son comble, tous les habitans, saisis d'une terreur inconnue, courent çà et là en désordre, en tumulte, songeant à peine à protéger leur propriété... la peur seule règne et accroit le danger.. les cris: à l'assassin, au feu, au secours, partis de tous les points à la fois, répétés par toutes les bouches avec l'accent du désespoir, remplissent l'espace où se perdent confondus les gémissemens des victimes, qu'une reste de vie anime encore. Où courir? arrêter le feu qui consume, étancher le sang qui ruisselle?... Quel spectacle!... quelle nuit.

Doirat seul, sans larmes, au milieu de sa famille assassinée, sans terreur au sein de la désolation universelle, marchant sur des cadavres, a rechargé ses trois pistolets, il parcourt comme un trait la mort à la main, les rangs tumultueux de ses amis, de ses concitoyens... il tire au hasard sur l'un, sur l'autre, de près, de loin, à bout portant... il blesse, il effraie, il épouvante encore..., sa fuite rassemble au passage de la foudre... il est hors du village... il a touché le lieu qu'il a marqué pour son supplice!

A l'instant une lueur subite frappe les regards... quelques personnes accourent, à leur tête paraît le vénérable pasteur du lieu... ils arrivent sur la chaussée d'un étang voisin... ils cherchent des yeux..... ils apperçoivent surnager un cadavre!.... C'était celui de l'exécrable Doirat... ,trahi par son pistolet, pour la première fois infidèle à sa rage, ce monstre y avait trouvé la mort.

Que d'affreuses victimes se présentent en foule quand on [illegible] assassinats celui d'une épouse, d'une [illegible] autant de tentatives de meurtres, un quadruple incendie, un suicide enfin, ont à peine suffi pour remplir une heure de l'existence d'un seul homme!

Les causes antérieures, qui auraient armé le bras de Doirat, ont été vainement recherchées. La misère n'y joue aucun rôle. cet homme jouissait d'une honnête aisance; il vivait en bonne intelligence avec tous les habitans de Saint Symphorien. Il avait fait son jubilé, s'était confessé et avait prononcé l'amende honorable de toutes ses fautes passées, au nombre desquelles figurait la mort d'une première épouse, que ses affreux traitemens avaient forcée au suicide. Le soir même de l'événement, il avait tenu sur ses genoux son plus jeune fils, et avait ainsi passé la soirée.

Il paraît cependant que le calme de son esprit n'était que feint et calculé, et que, depuis quelques jours, il méditait la destruction entière des habitans de Saint-Symphorien et de leur fortune agricole. On a su par quelques témoins que quinze jours avant la catastrophe, il s'était rendu à Limoges, et en avait rapporté les trois gros pistolets qu'on a trouvés sur lui. Les atrocités dont Doirat s'est rendu coupable ont donc été le résultat d'une longue et affreuse préméditation.

M. Emmanuel Decoux, procureur du roi près le tribunal de Belloc, instruit de ces horribles désastres, en a fait parvenir la nouvelle dans toutes les communes du ressort, et a le premier ouvert une souscription que MO. Descoutures et Tanchon, notaires à Limoges, toujours prêts à soulager l'infortune et à secourir les vœux de la bienfaisance, se sont empressés d'accueillir et de faire connaître à leurs concitoyens.

TICKET DE L'ADMINISTRATION.

Manufactures domestiques—Améliorations internes

ELECTEURS D'ADAMS.

JAMES VILLERE—De St. Bernard,
A. LEBLANC—De l'Assomption,
C. BUSHNEL—D'Est Baton-Rouge,
N. DECLOUET—De St. Martin,
R. MORRIS—Natchitoches.

MR. PIERRE DERRIGNY sera soutenu, à la prochaine élection de Gouverneur, par un grand nombre d'électeurs.

☞ Nous sommes autorisés à annoncer Mr. E. White à la place de Représentant au Congrès, à la prochaine élection.

Nouvelles Maritimes.

PORT DE LA NLLE.-ORLEANS.

Expédiés.

Navire Dewitt Clinton, Packard, New-York, G E Russell et Barstow.
Brick Sultana, Stansbury, Baltimore, Lincoln et Green.
Brick Elder Brewster, Ryder, Boston, capt.
Brick Evergreen, Miller, New-York, capt.
Goel. Mary-Ann, Sharp, St. Marc, J Ogilvie et co.
Goel. Spark, Pool, Charleston, J P Payson.

Arrivés.

Bateau de remorque Porpoise, Wood, de Poverty Point, avec le navire M'Lellan, de Liverpool.

Bateau à vapeur Isabella, Green, de Louisville, avec 2 bts jambons à W et J Montgomery 5, cs caractères à W D Jolley, 169 bls whiskey 6 bts tabac 77 fquins graisse à S Paxton et co. 2 cs jambons a Foster et Hutton, 82 bts jambons a C D Jordon; d'autres articles a divers consignataires.

Entrés.

Navire paquebot John Linton, Wibray, de New York—rapporté.

Brick Gannicleft, Walker, en 60 jours de Gibraltar, avec un chargement de vin et d'huile à Lincoln et Green, au capitaine et a ordre.

Navire M'Lellan, Higgins, Liverpool—lest.

Brick Forrester, Whettley, de New-York, sur lest.

Navire Meridian, Adams, en 41 jours du Havre, —rapporté.

Arrivés au Bassin.

Goel. paquebot Virginia, Miller, de la Mobile, u J Preau, avec du bois de charpente à ordre.

MEMORANDA.

En charge au Hâvre, le 1er Avril, pour la Nll. Orléans.

Le brick Commerce, Hayward, le 2 ou 3 Avril.
Le brick Ivory, Lord, Lewis, do.
Le brick Horace, Hatch, do.
Le navire Jefferson, Connick, le 10 Avril.

Navire Louisiana, parti de ce port, est arrivé à New-York, après avoir essuyé beaucoup de mauvais tems.

Le navire Jefferson, parti d'ici, est arrivé au Hâvre le 30 Mars.

REÇUS par les navires Sapphire du Hâvre, et Dewitt Clinton de New-York,

Circassienne, Bouracan, Coutil, Cotonade croisée } Pour Pantalons.
Guingam, Madras, Mouchoirs demi-deuil.—A vendre chez

AUGUSTE BIJOTAT,
30 avril 188 rue Toulouse

SUCRE.—Les soussignés offrent à vendre, 100 boucauds Sucre première qualité sur une habitation à 10 lieues de la ville. S'adresser à
1er mai JOHN HAGAN & Co.

THEATRE D'ORLEANS

AUJOURD'HUI JEUDI 15 MAI 1828.

Au bénéfice de MM. Notaire et Tabary.

La première Représentation des

Inconvéniens de la Diligence,

OU

MR. BONAVENTURE,

Six tableaux vaudeville dans le même genre, par MM. Dartois, Dupin et Francis. Cet ouvrage d'un genre nouveau sera orné de tout le spectacle dont il est susceptible.

Précédé de la première Représentation de

LA CHATTE

Métamorphosée en Femme,

Vaudeville nouveau en un acte, de Scribe et Melesville.

Le spectacle commencera par la reprise du

SOURD

OU

L'Auberge pleine,

Comédie autrefois en 3 actes de Desforges jouée aujourd'hui en un acte avec des changemens, sur le Théâtre de S. A. R. Madame.

Mardi 20—Au bénéfice de l'Hospice des Orphelins, la dernière représentation de la *Dame Blanche*—Suivie du *Désespoir de Jaërisse*, folie en deux actes.

En attendant—La reprise de *Beniouski*, opéra en 3 actes de Boieldieu avec un nouveau 3me. acte.

HOTEL
POYTCHARTRAIN.

LE Diner aux Escargaux qui devait avoir lieu aujourd'hui Jeudi, est renvoyé à Dimanche prochain, à cause du chemin qui sera impraticable pendant une couple de jours. On donnera un diner du meme genre, tous les Jeudis et Dimanches, à table d'hôte, à raison d'une piastre et demie. 15 mai

COUR DES PREUVES.—Jeudi 5 Juin 1828, j'exposerai en vente au café de la nouvelle bourse, à midi, pour le compte de la succession de feu A. Marigny Dauterive, un Terrain situé au faubourg Lacourse, rue Lacourse, entre les rues Religieuse et St. Jean-Baptiste, désigné par le No. 11 de filet No. 2 ; un lot de terre situé dans la paroisse Lafayette, du côté est du bayou Queue de la Tortue; ayant 40 arpens de face sur 40 arpens de profondeur, borné des deux côtés par les terres des Etats-Unis.

Conditions.—Le terrain faubourg Lacourse, six et 12 mois ; et le lot de terre paroisse Lafayette à 1 an de crédit, en billets endossés à satisfaction avec hypothèque spéciale—jusqu'à parfait paiement.

Par ordre de la Cour.
7 Mai CHAS. BLACHE, Dép. Rég.

SANGSUES à 50 cents.

A VENDRE chez FORESTIER & Co. au coin des rues Royale et St.-Pierre.

Les articles suivans sont offerts à des prix modérés, savoir :

Elexir anti-glaireux du Dr. Guilhé
5 livres sulfate de quinine
Bandages herniaires, sondes
Bougies et canulles en baume élastique
Pituliers à l'usage des pharmaciens
Boites en cartons assorties
Blanc des sultans pour adoucir la peau
Rouge pour la toilette
Pastilles de sérail pour parfumer les appartemens
Baume de copahue inodore
Moxa Japonais &c. &c. 18 avril

AVIS aux Caboteurs, Pacotilleurs et Colporteurs, trafiquant dans l'étendue de cet Etat.

LE soussigné, Adjudicataire de la ferme des Licences à accorder aux Caboteurs, Pacotilleurs, et autres personnes, trafiquant, vendant, ou échangeant des marchandises sur les grandes routes et les cours d'eau dans cet Etat, prévient ceux que cela peut concerner, que son bureau est ouvert tous les jours au coin des rues Conti et de la Levée, No. 43, où l'on délivrera les diverses licences pour douze mois, au taux qui est fixé par l'acte de la Législature, approuvé le 18 Février, 1825, conformément à l'acte intitulé "acte relatif au revenu de l'Etat et au payement des dépenses casuelles de l'année 1826 et pour d'autres objets," approuvé le 25 Avril 1826.

Le Fermier prévient ceux qui trafiquent ou vendent eux-mêmes, ou par leurs esclaves ou salariés, hors des limites de cette cité, qu'il sera vira contre ceux qui ne seront pas munis de licence.

Il annonce également que Mr. P. D. Henry est son agent, et qu'il est autorisé en conséquence à délivrer des licences signés par moi.

Ceux dont le terme des licences se trouve expiré, sont requis de venir les renouveller, sous les peines énoncées ci-dessus.

6 mai. LOUIS ALLEY.

LE SOUSSIGNE' vient de recevoir par le navire Martha, venant du Havre, 6 livres Sulfate de Quinine, 4 onces Acétate de Morphine, 12 douzaines Bandages, herniaires assortis, 50 Seringues à pompe, 10 douzaines Peaux d'agneaux moelleuses, 12 do. Boules de Mars, 72 do. Flacons à l'émeri de 8 à ½ once.

250 grandes et demi-bouteilles de l'élixir tonique anti-glaireux, du Dr. Guillié.

Et par le navire Zilia, de Bordeaux: La Poudre et la Liqueur Végétales de Bassuet, combinées dans leur emploi, approuvées par la commission chargée d'en faire l'examen, et nommée à cet effet par son excellence le ministre de l'intérieur, pour la conservation des dents, la fraicheur et la propreté de la bouche, ainsi qu'un assortiment de brosses à dents de meilleure qualité.

24 avril M. JAMBU.

A LOUER.

LE haut de la maison située en face de l'Hotel de Mme. Herries, rue Chartres, entre St. Louis et Toulouse. Le propriétaire ne desirant la louer que jusqu'à la fin d'Octobre prochain, ce local pourrait convenir à quelques médecins ou autres, dont la profession exige la présence en cette ville dans le courant de ce tems. S'adresser pour le prix, qui sera raisonnable, à Louis T. Caire, Esq. qui en occupe le bas. 26 avril.

DEMANDE.

UN élève en pharmacie bien recommandé, trouverait à s'employer en s'adressant au bureau de cette feuille. 23 avril.